



Pénalités sur frais de succession

Par fmag

Bonjour,

Le père de mon mari est décédé en janvier 2011 et ma belle mère n'a jamais réglé les frais de succession. Elle a reçu peu après le décès un courrier lui réclamant une somme de 2500 ? pour la succession mais n'a rien fait. Que se passe t-il aujourd'hui si elle décide de faire s'occuper de régler la succession ? Y aura t-il des pénalités ?

Vous remerciant par avance.
Cordialement

Par ESP

Bonjour
Est-ce la succession qui n'a jamais été réglée...ou ces 2500 de frais ?

Par fmag

Bonjour,

Les 2, ma belle mère n'a jamais fait les papiers avec le notaire.

Cordialement